



Genève, le 12 mars 2018
Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la culture et du sport

Bilan intermédiaire du plan d'action contre les abus dans le cadre scolaire et extrascolaire

Depuis début janvier, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) a ouvert, en partenariat avec le centre LAVI, la ligne gratuite "Abus Ecoute – Parler en toute confiance" à destination des personnes souhaitant témoigner en toute confidentialité des situations d'abus sexuels et de harcèlement dont ils auraient été victimes ou témoins dans le cadre scolaire et extrascolaire.

En décembre 2017, dans le sillage de la libération de la parole qui a surgi dans le monde occidental et à la suite de diverses affaires de mœurs survenues dans les écoles publiques du canton de Genève, dont la presse s'est fait l'écho, le DIP a lancé un plan d'action en trois axes : ouverture d'une ligne gratuite en partenariat avec le centre LAVI d'aide aux victimes; amélioration des dispositifs internes d'information, de prévention et de signalement des comportements abusifs au sein du DIP; création d'une plateforme de veille ayant pour vocation d'anticiper, pour s'y ajuster en amont, les évolutions sociétales et leur impact sur la vie scolaire.

Un premier bilan effectué par le centre LAVI indique que la ligne Abus-écoute a reçu depuis son ouverture cinquante appels, leur fréquence diminuant au fil des semaines. Les appels relèvent des situations très variées, dont un grand nombre ne sont pas en lien avec l'objectif de la ligne.

En effet, sur les cinquante appels reçus, seize concernent des situations relevant de la loi sur l'aide aux victimes-LAVI (agressions avec lésions corporelles simples, maltraitance à enfant, harcèlement, abus sexuel, viol). La grande majorité des appels n'a pas été donnée par les victimes elles-mêmes, mais par des proches (famille, amis, confidents). Les cas signalés peuvent concerner le cadre familial, extrascolaire ou scolaire et des situations entre enfants ou jeunes, ou entre adultes et enfants. Seul un cas relève d'une situation d'abus sexuel impliquant un enseignant et une élève dans le cadre scolaire, dont les faits sont depuis longtemps prescrits.

Sur les seize situations relevant de la LAVI, dix ont donné lieu à une proposition de rendez-vous et à ce jour, huit entretiens ont eu lieu, permettant d'orienter les personnes vers une consultation juridique ou un service de soutien psychologique, voire vers l'établissement du DIP concerné ou vers le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant.

Pour le centre LAVI, ce bilan intermédiaire confirme l'importance pour les victimes et les proches à qui ils se confient d'être écoutés et orientés.

Les travaux engagés par le DIP pour renforcer l'information et la prévention pour les enfants et les jeunes, d'une part, et, d'autre part, améliorer les dispositifs de signalement vont dans ce sens. Un nouveau point de situation sur l'avancement du plan contre les abus aura lieu d'ici la rentrée scolaire 2018.

Pour toute information complémentaire:

- *M. Pierre-Antoine Preti, responsable de la communication et des relations extérieures, DIP, T.022 546 69 68 ou 079 754 25 90, pierre-antoine.preti@etat.ge.ch.*
- *M. Vasco Dumartheray, directeur du Centre LAVI , T. 022 320 00 93, vasco.dumartheray@centrelavi-ge.ch.*